

Les lignes bougent... un peu

« C'est un combat [...] Une course de fond ». Voilà comment est vécu le travail de conception d'une rentrée. C'est en tout cas ce que ressentait mardi en fin d'après-midi le syndicaliste Olivier Magagnini, à l'issue de l'examen du projet de carte scolaire en Haute-Saône.

Avec ses collègues du SNUipp-FSU 70, et les représentants de SE-UNSA, ils ont donné leur avis sur le projet d'organisation et de fonctionnement des écoles dans le département à la rentrée de septembre. Le résultat de la consultation (dix voix) réalisée lors de ce « comité technique spécial départemental » montre des signes d'inquiétude toujours aussi prégnants quant au sort des classes et des postes d'enseignants : les six du SNUipp-FSU ont voté contre, quand les quatre de SE-UNSA s'abstenaient.

Maintien de l'emploi

« Malgré des avancées », relève la section départementale du SNUipp, « la balance reste très déséquilibrée ».

Le mieux, reconnaît Olivier Magagnini, c'est que « pour la première fois en dix ans, on ne rend pas de postes ».

Clairement, le taux d'encadrement est maintenu malgré une prévision « à la baisse » (- 1,4 %) du nombre d'élèves : 22.070 attendus à



■ La dotation départementale est maintenue pour le premier degré malgré une baisse annoncée du nombre d'élèves.

Photo d'archives ER

la rentrée 2015 contre 22.403 en septembre 2014, d'après l'évaluation fournie par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale.

Cette mesure, explique le directeur académique en Haute-Saône, Éric Fardet, reflète « le travail mené par le ministère pour la ruralité », ce, dans un contexte sensible ici puisque ce sont « les indicateurs de difficulté sociale », calculés par le ministère, qui motivent le maintien des emplois de l'Éducation nationale dans le département.

Ainsi, la formule « plus de maîtres que de classes » va-

elle particulièrement viser « les zones d'éducation prioritaire » en milieu urbain, mais aussi rural où le défi est d'arriver à « maintenir les emplois dans les écoles dont les effectifs sont proches des seuils et qui devaient passer de 4 à 3 ou de 3 à 2 classes » ; l'objectif pédagogique étant d'« éviter les cours à 3 ou 4 niveaux ». Pour au moins « une année supplémentaire », la tendance est, globalement, au « renforcement » du maillage éducatif pour les moins favorisés.

« On est parti de très loin »

Néanmoins, relève Olivier

Magagnini, « on est parti de très loin », et, alerte son syndicat, « de trop nombreuses écoles sont encore menacées malgré des effectifs supérieurs aux seuils départementaux ou à la limite. Pour beaucoup d'élèves, il n'y aura rien de plus pour résoudre la difficulté scolaire ».

Dans ce contexte, « le rôle structurant » des pôles éducatifs – soit la mutualisation des écoles et le rapprochement des communes – prend toute sa dimension. Certes, des villages doivent s'apprêter à faire le deuil de l'école communale, mais « dans beaucoup d'endroits, les gens font la part des choses,

ils raisonnent en qualité de services », admet Olivier Magagnini. Ils prétendent à « une égalité de traitement », soutient Éric Fardet, qui réunira le comité départemental de l'Éducation nationale mardi prochain.

Philippe BROUILLARD

Quelques repères

► « Il reste encore 23 écoles menacées d'une fermeture de classe pour 4 ouvertures possibles », retient le SNUipp du projet présenté par le directeur académique des services de l'Éducation nationale.

► Selon le syndicat, les mesures proposées lèveraient en revanche la menace de fermetures à Arc-lès-Gray (primaire Pergaud), au RPI d'Essertenne/Mantoche/Poyans/Nantilly, à Valay (primaire), au pôle de Velesmes, à Chenebier (primaire), à Héricourt (maternelle G. Paris), au pôle de Saint-Germain, au pôle de Francheville, au RPI de Charmoille/Pusey/Pusy, au pôle de Perrouse, à Vesoul (école élémentaire du Boulevard) et à Scey-sur-Saône (primaire).

► Deux ouvertures de classe seraient actées d'après le SNUipp : au RPI de Fréteigny-Velloireille, et à l'école primaire Mont Pautet de Saint-Loup-sur-Semouse.

► Les débats ne sont pas finis puisque le CDEN du 14 avril se déroulera en présence d'élus, de représentants de parents d'élèves, syndicaux, associatifs et du préfet.